

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 96/55 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A LA TRANSFORMATION D'UN EMPLOI AU SEIN
DES SERVICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

SEANCE DU 14 JUIN 1996

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le quatorze juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Dominique BIANCHI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Vincent AVOGARI DE GENTILI à M. Pascal ARRIGHI
M. Dominique BUCCHINI à M. Paul-Antoine LUCIANI
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
Mme Marie-Paule MANCINI-NERI à M. Paul COMBETTE
M. Jules-Paul NATALI à M. Paul-Donat POLI
M. Paul PERFETTINI à M. Alphonse TAMBURINI



M. Pierre-Timothée PIERI à M. Jean-Charles COLONNA
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean-Marc BALESI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Jean BIANCUCCI, Alexandre GABRIELLI, Félix LUCIANI, Pierre POGGIOLI.

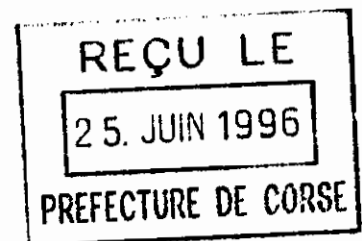
L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 95/58 AC du 30 juin 1995 portant adoption de dispositions relatives aux créations et modifications de postes budgétaires,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de transformer le poste budgétaire de documentaliste contractuel (niveau assistant de conservation du patrimoine) pour le Musée



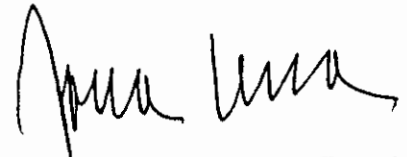
de la Corse, créé par la délibération susvisée, en poste de Bibliothécaire -
spécialité Documentaliste -.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin
sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la
Collectivité Territoriale de Corse.

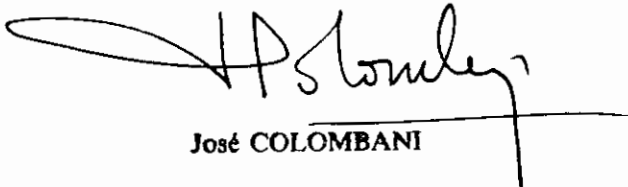
Ajaccio, le 14 Juin 1996

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

Four copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées



José COLOMBANI

